



COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO)

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITE DE LA DG ECHO

AUX FINS DU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL RELATIVES AU RECRUTEMENT D'ASSISTANTS TECHNIQUES

Opération de traitement: Gestion du processus de recrutement des assistants techniques dans les bureaux de la DG ECHO

Responsable du traitement: Chef d'unité responsable du Réseau opérationnel de la DG ECHO

1. Introduction

La Commission européenne (ci-après la «Commission»), représentée par sa Direction Générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO), s'est engagée à protéger vos données à caractère personnel et à respecter votre vie privée. La Commission recueille et traite des données à caractère personnel conformément au Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données¹.

La présente déclaration de confidentialité explique les raisons du traitement de vos données à caractère personnel, la façon dont toutes les données à caractère personnel fournies sont recueillies, traitées et protégées, l'usage qui en est fait et les droits que vous pouvez exercer les concernant. Elle indique également les coordonnées du responsable du traitement des données à contacter pour exercer vos droits, du délégué à la protection des données et du Contrôleur européen de la protection des données.

Les informations relatives au traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la gestion du recrutement d'assistants techniques dans les bureaux de la DG ECHO dans les pays tiers sont présentées ci-dessous. Les données sont traitées par l'unité chargée du réseau opérationnel de la DG ECHO.

2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?

Le traitement de données à caractère personnel a pour but de gérer le processus de recrutement des assistants techniques travaillant pour la DG ECHO dans les pays tiers.

La procédure de sélection est réglementée et consiste en des étapes subséquentes. Ce poste est publié sur le site Internet de la DG ECHO. Les candidats sont invités à s'inscrire dans la base de données en ligne sécurisée de la DG ECHO et peuvent, à tout moment, accéder à son profil, les modifier ou en demander la suppression. Les candidats sélectionnés sont invités à un entretien.

À l'issue de la procédure de sélection, le Directeur des Affaires générales de la DG ECHO est invité à signer le contrat de travail. Avant de signer le contrat, l'unité chargée du Réseau opérationnel de la DG ECHO, qui gère la procédure de sélection, doit recevoir toutes les pièces justificatives (diplômes, certificats, attestations, etc.) relatives à la situation personnelle, à l'expérience, à l'éducation et à la formation du candidat. La DG ECHO peut recruter des candidats issus de pays membres de l'UE ainsi que de pays éligibles à des projets et programmes de l'Union. Toute la préparation des documents contractuels est effectuée par l'unité chargée du réseau opérationnel de la DG ECHO.

Après le recrutement, la gestion administrative des assistants techniques, y compris toute une série de processus, est gérée par l'unité chargée du réseau opérationnel de la DG ECHO. Le Chef de l'unité chargée du Réseau opérationnel de la DG ECHO est le responsable du traitement des données ainsi que l'entité organisationnelle responsable.

Les données à caractère personnel ne seront pas utilisées pour la prise de décision automatisée, y compris le profilage.

¹ JO L 295 du 21.11.2018, p. 39. Le présent Règlement abroge le Règlement (CE) n°45/2001 et la décision n°1247/2002/CE sur <https://eur-lex.europa.eu/>.

3. Quelles sont les bases juridiques du traitement de vos données à caractère personnel?

Nous traitons les données à caractère personnel, y compris les catégories particulières de données à caractère personnel mentionnées à la section 4.c, dans la mesure où le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi la Commission européenne et/ou parce que le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public majeur, comme indiqué dans:

- Article 17 de la décision C(2017) 6760 de la Commission du 16.10.2017 relative aux dispositions générales d'exécution de l'article 79, paragraphe 2, du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, régissant les conditions d'emploi des agents contractuels engagés par la Commission en vertu des articles 3 bis et 3 ter.
- Dispositions générales régissant les contrats de travail des assistants techniques travaillant dans les opérations d'aide humanitaire de l'Union européenne dans les pays tiers, le droit belge et le contrat individuel de travail.

4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons?

Les données sont collectées directement auprès de la personne concernée. Comme indiqué au point 2, le traitement des données à caractère personnel est obligatoire pour recruter le candidat. En l'absence de données à caractère personnel, les conséquences éventuelles seraient l'impossibilité de recruter le candidat.

Les données, y compris les données à caractère personnel, qui peuvent être traitées à cette fin sont les suivantes:

- a) Données à caractère personnel traitées par les demandeurs: nom et prénom, coordonnées (adresse électronique, numéro de téléphone, numéro de téléphone portable, adresse postale, pays de résidence, etc.), sexe, nationalité, date et lieu de naissance, état civil, statut professionnel, informations sur les personnes à charge, permis de conduire, compétences linguistiques, expérience professionnelle pertinente, durée du contrat, lieu d'affectation futur, résultats des rapports des entretiens et des comités de sélection, données relatives à l'expérience professionnelle, qualifications et compétences, y compris CV et déclarations de motivation;
- b) Données à caractère personnel traitées par les membres des comités de sélection: nom et prénom, service/fonction;
- c) Données particulières à caractère personnel requises après la sélection:
 - i. Certificat d'aptitude au travail (« fit to work »): le candidat est tenu de transmettre ce certificat au service médical de la Commission européenne. Aucune information médicale sur les candidats n'est communiquée à la DG ECHO. Il s'agit seulement d'une déclaration écrite attestant que le candidat est apte au travail.
 - ii. Casier judiciaire pour les candidats sélectionnés: seule une mention indiquant qu'il n'y a pas de casier judiciaire/infraction. Aucun détail n'est demandé.

5. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel?

La DG ECHO ne conserve vos données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif de collecte ou de traitement ultérieur, à savoir:

- Pour les données collectées des candidats recrutés, la durée de conservation est de 8 ans après l'extinction de tous les droits de l'assistant technique et des personnes à charge, et pendant au moins 100 ans après le recrutement de l'assistant technique;
- 2 ans après la fin de la procédure de sélection pour les candidats non recrutés;
- En outre, si nécessaire, pour permettre la finalisation de l'épuisement de toutes les voies de recours, y compris les recours devant les juridictions compétentes et le suivi requis des jugements, les données à caractère personnel sont conservées jusqu'à 5 ans au plus tard après que l'arrêt sur l'affaire en cours est définitif, 2 ans après la saisine du Médiateur européen;
- Dans le cas de candidats non recrutés encore enregistrés dans la base de données en ligne de la DG ECHO, la conservation des données doit être déterminée en termes de validité et d'extension effective de la base de données;
- Le cas échéant, les données à caractère personnel figurant dans les pièces justificatives (voir les points 4.a et 4.b devraient, dans la mesure du possible, être supprimées lorsque ces données ne sont pas nécessaires à d'autres fins, telles que le contrôle, l'inspection et l'audit.

6. Comment protégeons-nous vos données à caractère personnel?

Sur la base de l'évaluation des risques liés au recrutement d'assistants techniques, la DG ECHO veille à ce que des mesures organisationnelles et techniques adéquates soient mises en place afin de sauvegarder vos données à caractère personnel conformément à l'article 33 du Règlement (UE) 2018/1725. Les données à caractère personnel collectées sont conservées sur des serveurs qui respectent les règles de sécurité applicables. Toutes les opérations de traitement

sont effectuées conformément à la Décision (UE, Euratom) 2017/46 de la Commission du 10 janvier 2017 sur la sécurité des systèmes d'information et de communication de la Commission européenne.

Les données sont traitées par des membres du personnel désignés. Les dossiers ont été autorisés. Des mesures sont prévues pour empêcher les entités non autorisées d'accéder, de modifier, de supprimer ou de divulguer des données. Un accès général aux données à caractère personnel n'est possible que pour les destinataires disposant d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Les copies physiques des données à caractère personnel sont conservées de manière sécurisée.

7. Qui a accès à vos données personnelles et à qui sont-elles communiquées?

L'accès à vos données à caractère personnel est accordé au personnel de la Commission chargé d'effectuer cette opération de traitement et au personnel habilité conformément au principe du «besoin d'en connaître». Ledit personnel respecte les conventions réglementaires et, le cas échéant, est lié par une convention de confidentialité.

Les informations que nous recueillons ne seront communiquées à aucun tiers, si ce n'est dans la mesure et aux fins auxquelles nous pouvons être autorisés en vertu de la loi.

8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?

Vous avez des droits spécifiques en qualité de «personne concernée» au titre du chapitre III (articles 14-25) du Règlement (UE) 2018/1725, en particulier le droit de consulter, de rectifier ou de supprimer vos données à caractère personnel et le droit de restreindre le traitement de vos données à caractère personnel. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou le droit à la portabilité de vos données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Responsable du traitement, ou en cas de litige, le Délégué à la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au Contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées figurent au point 9 ci-dessous.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations de traitement spécifiques, veuillez en indiquer la référence (telle que celle mentionnée au point 10 ci-dessous) dans votre demande.

9. Coordonnées

- Le responsable du traitement

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du Règlement (UE) 2018/1725, ou si vous souhaitez formuler des observations, questions, préoccupations ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable du traitement des données:

- Chef d'unité responsable du Réseau opérationnel de la DG ECHO à l'adresse [ECHO-E4-ATTRIBUTION@ec.europa.eu](mailto:ATTRIBUTION@ec.europa.eu)

- Délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel au titre du Règlement (UE) 2018/1725, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu).

- Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez un droit de recours (c'est-à-dire le droit de porter plainte) auprès du Contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) si vous estimez que vos droits au titre du Règlement (UE) 2018/1725 ont été enfreints à la suite du traitement de vos données à caractère personnel par le Responsable du traitement.

10. Où trouver de plus amples informations?

Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission publie le registre de toutes les opérations de traitement de données à caractère personnel qui sont documentées et qui lui sont notifiées. Vous pouvez accéder au registre à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/dpo-register>.

Cette opération de traitement spécifique a été consignée dans le registre public du DPD sous la référence de dossier suivante: DPR-EC-03388.1.

